6me ANNÉE N° 57 SEPTEMBRE 1900.

ARCHIVES NATIONALES
DE
STOMATOLOGIE
ET
D'ART DENTAIRE

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Organe de l'École et des Praticiens de la Province

Il sera rendu compte des ouvrages et thèses dont il sera adressé deux exemplaires et des appareils dont il sera envoyé un spécimen.
Les auteurs de travaux originaux ont droit à 50 exemplaires tirés à part.

SOMMAIRE

Rôle des anesthésiques, par M. Lucien CLERC, Chirurgien-Dentiste, Chef de Clinique. — **Ancien élève de l'Ecole Dentaire de Bordeaux. — Leçons sur l'anatomie de la bouche,** par M. le Dr ROLLAND, Directeur de l'Ecole. — **Programme de l'année scolaire** (1900-1901). — **Chronique locale.**

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN (FRANCE ET ÉTRANGER) : 5 F. — PRIX DU NUMÉRO : 50 C.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Bordeaux — 226, Rue Sainte-Catherine, 226.

M. Louis SEIGLE, Administrateur.

M. Lucien CLERC, Secrétaire de la Rédaction.

ÉCOLE ET CLINIQUE DENTAIRES DE BORDEAUX

226, rue Sainte-Catherine, 226

La direction générale des études est basée sur le programme qui forme l'art. 3 du décret du 25 juillet 1893. La scolarité est de trois ans.

L'Ecole admet à titre d'Elèves :

1. Les Étudiants qui postulent le diplôme d'État.
2. Les Étudiants d'une autre École dentaire jouissant des mêmes droits, munis de leurs inscriptions et de leurs examens de fin d'année.
3. Les Étudiants en médecine, après transformation de leurs inscriptions.
4. Les Étudiants en médecine munis de douze inscriptions.
5. Les Praticiens patentés avant la loi de 1892, voulant préparer le diplôme d'État
6. Les Etrangers ou ceux qui ne désirent pratiquer qu'à l'étranger.

Les aspirants au diplôme d'Etat doivent produire, pour prendre leur premiere inscription, soit un diplôme de bachelier, soit le certificat d'études prévu par le décret du 30 juillet 1886, modifié par le décret du 25 juillet 1893, soit le certificat d'études primaires supérieures

L'École donne des inscriptions speciales aux élèves ne désirant pratiquer qu a l'étranger. Ces inscriptions ne sont pas valables devant les Facultés ; leur remise donne droit au diplôme de l'École dentaire.

CLINIQUE DENTAIRE DU MATIN

Par MM. les Professeurs :

LUNDI : **PHÉLIPEAU,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Professeur adjoint.
Chef de Clinique : M. DELAGE-DAMON, chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux.
M. FAYOUX, Chirurgien-dentiste de la Faculté de Paris, professeur libre.
M. MORTUREUX, démonstrateur.

MARDI : **SEIGLE** aîné, Chirurgien-dentiste de la Faculté de Paris.
Chef de Clinique : CAYROL, chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux.
M. PEYRE, démonstrateur.

MERCREDI : **BRUGEILLE,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Docteur en Chirurgie dentaire, du Maryland.
M. DEHILOTTE, démonstrateur.

JEUDI : Dr **ROLLAND.**
Chef de Clinique : M. CLERC, Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Lauréat de l'Ecole.
MM. FICHOT, CHEVRIER, démonstrateurs.

VENDREDI : **OUBRERIE,** professeur adjoint, Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux
BELLOTEAU, DELBÈS, démonstrateurs.

SAMEDI : **MARRONNEAU,** Chirurgien-dentiste, Professeur adjoint.
DAIGRE, démonstrateur.

A la Clinique du matin est attaché M. **LASSAQUE,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, Chef des travaux de Dentisterie, **Surveillant général de l'Ecole.**

TRAVAUX PRATIQUES DE MÉCANIQUE ET DE PROTHÈSE DENTAIRES

LUNDI	M. PEYRE, démonstrateur.
MARDI	M. **FONTAINE,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, professeur-adjoint.
MERCREDI	M. **CHARBONNEAU,** Chirurgien-dentiste de la Faculté de Bordeaux, professeur-adjoint.
JEUDI	M. MONTIGNAC, démonstrateur.
VENDREDI	M. **SEIGLE,** Chirurgien-dentiste, professeur.
SAMEDI	M. DUPRAT, démonstrateur.

COURS THÉORIQUES DU SOIR

Professés à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ

LUNDI	Dr **DUMUR** Ancien chef de clinique médicale, Médecin des hôpitaux.	**Pathologie interne**	8 heures	Faculté
MARDI	**Louis SEIGLE** Chirurgien-dent.	**Prothèse théorique**	8 heures	Faculté
	Dr **PRINCETEAU** Professeur agrégé à la Faculté de médecine, chef des travaux anatomiques, chirurgien des hôpitaux.	**Anatomie générale**	8 h. 3/4	Faculté
MERCREDI	Dr **ROLLAND** Directeur de l'Ecole	**Anesthésie**	4 heures	Ecole
	Dr **PEYTOUREAU** Docteur en médecine, docteur ès-sciences.	**Thérapeutique**		
JEUDI	**DENOYER** chirurgien-dentiste Lauréat de l'Ecole	**Conférence** Anatomie et pathologie dentaires.	6 heures	Ecole
VENDREDI	**OUBRERIE** chirurgien-dentiste	**Conférence** Thérapeutique, Physiologique.	4 heures	Ecole
	Dr **SIGALAS** agrégé à la Faculté de Médecine	**Physique**	8 h. 1/2	St-Raphaël
SAMEDI	Dr **FROMAGET** Ex-chef de clinique à la Faculté.	**Pathologie externe**	5 heures	Ecole
	Dr **SABRAZÈS** Agrégé à la Faculté de médecine.	**Bacteriologie.**	8 h. 1/2	Faculté

Concours de démonstrateurs

MARDI ET VENDREDI	**Lucien CLERC** Chirurgien-dentiste Lauréat de l'Ecole Chef de clinique.	**Conférence** PROGRAMME COMPLET DU CONCOURS	5 heures.	Ecole

ARCHIVES NATIONALES

DE

Stomatologie et d'Art dentaire

SOMMAIRE

Rôle des anesthésiques, par M. Lucien CLERC, Chirurgien-dentiste, Chef de Clinique. — **Ancien élève de l'École dentaire de Bordeaux.** — **Leçons sur l'anatomie de la bouche,** par M. le Dr ROLLAND, Directeur de l'Ecole. — **Programme de l'année scolaire** (1900-1901). — **Chronique locale.**

ROLE DES ANESTHÉSIQUES

dans les caries du troisième degré.

(9e Article)

CHAPITRE IV.

Réfrigérants

De tous les anesthésiques que nous venons de passer en revue ; aucun ne semble favorable à l'extraction immédiate de la pulpe, leur rôle est simplement borné au traitement des caries, leur triomphe est assurément dans les cas de pulpite aïgue.

Mais les réfrigérants qui au contraire sont exclus dans le traitement des caries sont de la plus grande importance pour cette opération généralement douloureuse.

Avant d'entrer directement dans le sujet, faisons un mot d'histoire et après cela nous nous trouverons très heureux en comparant notre avoir avec celui de nos pères auxquels nous ne devons jamais manquer de rendre hommage.

Hippocrate le père de la médecine disait : « Soulager la douleur est une œuvre divine ». Aussi cette œuvre a été l'objet de recherches depuis des temps immémorables.

Tout d'abord nous voyons les anciens piler le marbre de Memphis, pour le réduire en poudre, dissoudre cette poudre dans du vinaigre et appliquer ce produit sur des parties endories.

Les prêtres pratiquant la circoncision atténuaient la douleur du fervent en lui serrant les veines du cou.

Après la mort du christ, lorsque les apôtres allèrent porter au monde entier la nouvelle doctrine et les paroles de sagesse

et de fraternité, ils rencontrèrent de nombreuses embûches, et c'est surtout dans la Gaule romaine, où nous voyons les empereurs romains luttant pour maintenir leur suprématie s'efforcer à empêcher l'introduction du christianisme; et malgré eux des églises se fondent; Lyon la première ville chrétienne de Gaule fut le théâtre des persécutions, et nous voyons les martyrs du christianisme subir avec fermeté et sans aucun signe de souffrance leurs tortures.

C'est ainsi que Sainte-Blandine subit son douloureux martyr. Déchirée, lapidée par deux lions en fureur; elle n'accuse aucune souffrance; bien longue serait la liste de ces victimes de leur foi et qui, forte de leur idée et sûre de la récompense éternelle se laissèrent mutiler. D'ailleurs ces faits se retrouvent chez les Fakirs de l'Inde qui, pour certaines cérémonies s'enfoncent dans certaines parties du corps, des épines et des pointes; encore bien plus curieux ceux qui restent des temps indéfinis en contemplation devant leur nombril; c'est du fanatisme c'est vrai, mais c'est une force d'insensibilité même supérieure a nos anesthésiques modernes.

Parmi les grandes cohues dirigées par Godefroy de Bouillon vers le tombeau du christ, certains revinrent (hélas bien peu) avec de nouvelles recettes, mais elles n'eurent pas de retentissement dans le monde médical, mais néanmoins elles eurent de grands avantages, car les malheureux auxquels on faisait subir les durs supplices de l'inquisition s'en servirent pour atténuer leurs souffrances, et ce ne furent que les prisonniers qui en bénéficièrent, car ces palliatifs ne franchirent point les murs des prisons, et les disciples d'Esculape durent s'en tenir aux anciennes méthodes.

C'est au deuxième siècle que nous devons l'usage des narcotiques; la mandragore commmence à être employée. Dioscoride célèbre médecin grec, faisait macérer cette solanée dans du vin et appliquait loco dolenti, il fit même absorber cette décoction au patient.

Appuyé sur le principe des narcotiques, Théodoric du XIIIe siècle pratiquait la chirurgie en faisant respirer à ses opérés une éponge imbibée d'opium, d'eau de morelle, de jusquiame et de mandragore. Mais les petits services rendus par ces narcotiques furent payés bien cher par le nombre de victimes, car la dépression exercée sur les centres nerveux et la congestion sanguine ont fait des ravages considérables. Cette pratique devint populaire; des liqueurs ayant pour base les narcotiques furent fabriquées, mais ce ne fut pas seulement en médecine que cela fut employé, car les devins et les astrologues en firent leur propriété.

Parcourons plutôt quelques pages de De Musset, et là nous

verrons la sorcière Bélisa expliquant au chevalier Don Paez les effets qu'il ressentira après l'absorption d'un de ces breuvages.

Tu seras
Tout d'abord comme pris de vin. — Tu sentiras
Tous tes esprits flottants, comme une langueur sourde
Jusqu'au fond de tes os, et ta tête si lourde
Que tu la croirais prête à choir à chaque pas, —
Tes yeux se lasseront, — et tu t'endormiras ; —
Mais d'un sommeil de plomb, — sans mouvement, sans rêve.
C'est pendant ce moment que le charme s'achève.
Dès qu'il aura cessé, mon fils, quand tu serais
Plus cassé qu'un vieillard, ou que dans les forêts
Sont ces vieux sapins morts qu'en marchant le pied brise,
Et que par les fossés s'en va poussant la bise,
Tu sentiras ton cœur bondir de volupté
Et les anges du ciel marcher à ton côté !

Le but humanitaire de ces narcotiques devint au contraire un agent de vengeance et de crime, bien connu de Catherine de Médicis.

Tel est l'avoir anesthésique de toute cette longue période ; cependant n'oublions pas de signaler que ce fut vers la fin de cette époque que l'on essaya la compression qui ne pouvait avoir lieue que pour les amputations. On ligaturait fortement la partie supérieure à l'endroit où le chirurgien devait porter la scie. Ce procédé dût vivement être abandonné, car il ne donna pas grande satisfaction aux opérateurs et encore moins aux opérés.

(*A suivre*)

Lucien CLERC,
Chirurgien-dentiste. — Chef de clinique.

Ancien Elève de l'Ecole Dentaire de Bordeaux

Nous lisons dans « *La Moderna Estomatologia* » de Madrid :
« Manuel Oliveira a été une des figures les plus saillantes « parmi les candidats qui ont passé leurs examens à San-Carlos. « Il a eu l'occasion de démontrer son savoir dans la construction « d'appareils de prothèse, construction très difficile de l'avis de « ses propres juges Rojas et Varona. Diplômé récemment de « l'Ecole Dentaire de Bordeaux, il est arrivé à Madrid avec un « bagage de connaissances scientifiques encore fraîches à la mé- « moire et qui sont une preuve évidente de ses hautes études.

Manuel Oliveira, ancien élève et ancien démonstrateur de l'Ecole Dentaire de Bordeaux où il a fait toutes ses études, n'a laissé que d'excellents souvenirs parmi ses maîtres et ses camarades. Ses succès ne font que confirmer l'opinion que nous avions sur son travail, nous l'en félicitons sincèrement et sommes persuadés qu'en Espagne il représentera avec beaucoup d'éclat l'Ecole dentaire de Bordeaux.

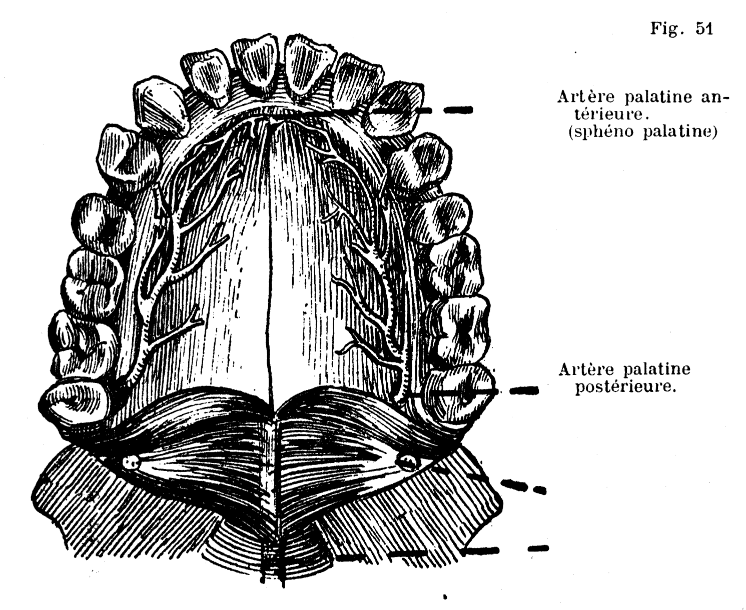
LEÇONS SUR L'ANATOMIE DE LA BOUCHE

Professées par le Docteur G. ROLLAND

8e LEÇON *(suite)*

L'accident le plus à redouter dans l'uranoplastie c'est la gangrène des lambeaux. Pour l'éviter il faut ménager les artères palatines postérieures : « La gangrène ne pourra jamais se produire, si l'on conserve dans les lambeaux, l'artère palatine postérieure. »

Fig. 51



Configuration des artères palatines,

S'il est de règle en autoplastie de calculer la largeur du lambeau sur la largeur de la perte de substance qu'il s'agit de combler, on doit faire ici une exception : il faut avant tout éviter la

gangrène du lambeau, et cette gangrène est imminente si l'on ne conserve pas dans l'épaisseur l'agent principal de nutrition : *la palatine postérieure :*

Tillaux formule la règle suivante : Dans toute uranoplastie, *quelle que soit la largeur de la perforation*, les incisions latérales doivent porter toujours sur le même point, c'est-à-dire tout près des arcades alvéolo-dentaires et tout près de ces arcades.

Les veines portent le même nom et aboutissant à la veine faciale.

Vaisseaux lympathiques forment suivant Sappey, sur toute la surface de la voûte palatine, un réseau de canalicules anastonomosés d'où partent des vaisseaux qui vont vers l'amygdale et se dirigent dans des ganglions situés au devant de la membrane thyrohyoïdienne

Nerfs proviennent du trijumeau, nerf de la 5me paire. Ce sont des rameaux palatins et dentaires supérieur et inférieur. Le nerf nasopalatin envoie ses rameaux au petit tubercule médian de la voûte palatine. Il est peu de parties qui présentent si peu de tissu cellulaire.

Développement.

A la fin du 2e mois, la bouche commune aux fosses nasales et au tube digestif se divise en deux parties : une supérieure respiratoire, une inférieure digestive. Cette séparation se fait par une lamelle : lamelle palatine qui naît de chaque côté de la partie interne du bourgeon maxillaire supérieur et se porte horizontalement en dedans vers la ligne médiane.

Ces deux lamelles se soudent d'arrière en avant vers la 8e semaine. Nous aurons occasion de revenir sur ceci quand dans une leçon d'ensemble, je vous ferai l'embryogénie de la région.



9me LEÇON

PAROI SUPÉRIEURE DE LA BOUCHE

Région palatine. — Voile du Palais. — Sa Configuration.

MESSIEURS,

Nous sommes obligés de consacrer une nouvelle leçon à la paroi supérieure de la bouche. Nous avons vu sa portion immobile, nous allons étudier sa portion mobile.

Cette première fois nous traiterons de sa configuration, et dans la prochaine, de sa structure.

Définition.

Le voile du palais est une valvule musculo-membraneuse qui continue en arrière la voûte palatine et qui, par sa contractilité, en complète l'action.

Situation.

Cette action, la situation l'indique. Devant, suivant les moments, séparer la cavité buccale des fosses nasales ou du pharynx, il faut qu'il soit interposé entre la cavité buccale et les fosses nasales.

Aussi,

Direction, Moyen de fixité, Déplacements

concourent au même but. Le voile du palais s'insère en haut par une membrane fibreuse au bord postérieur de la voûte palatine et au sommet de l'apophyse ptérygoïde et ainsi, a son origine, en haut, il est horizontal, courbe à sa terminaison en bas, curviligne dans son ensemble.

Dans la déglutition il devient horizontal lorsque le bol alimentaire passe et il lui interdit l'accès des fosses nasales; après, il s'incurve, redevient oblique, ferme la bouche en arrière et s'oppose ainsi au retour des aliments dans cette cavité. C'est sur la portion courbe du voile du palais qu'ont lieu ces mouvements.

Forme générale.

Il est aplati, quadrilataire, symétrique. Ses *dimensions* sont partout égales. Elles sont de 6 ou 8 millimètres.

Pour décrire le voile du palais il faut étudier

deux faces.	face inférieure ou buccale — supérieure ou nasale.
quatre bords.	un bord adhérent. — libre. deux bords latéraux.

Face inférieure ou buccale.

C'est celle-ci, quand la bouche est ouverte, qu'il est facile d'explorer et qui est accessible aux instruments. Elle continue la voûte palatine, elle est concave, rosée et présente un raphé médian antero-postérieur. On voit sur cette face des trous très nombreux, orifices des glandes sous muqueuses.

Elle est plus étendue transversalement, 4 à 5 centimètres, que d'avant en arrière, 3 à 4 centimètres.

Face supérieure ou nasale.

Elle est plus colorée que la face inférieure. Elle est convexe et se continue avec le plancher des fosses nasales. Elle présente une grande longueur 4 à 5 cent, et peu de largeur 2 cent. 1/2 à 3.

Bords latéraux.

Ils sont adhérents et se confondent avec les tissus voisins. D'avant en arrière ces bords sont confondus avec la partie postérieure des gencives supérieures, avec le sommet de l'apophyse ptérygoïde et avec les parois latérales.

Bord antérieur.

Epais, adhérent, continuant la voûte.

Bord postérieur.

Il est libre, extrêmement mince, concave. Il présente à étudier sur la ligne médiane un prolongement, la luette et de chaque côté de la luette *deux replis muqueux* qui décrivent une arcade en bas et en dehors, *piliers du voile du palais* circonscrivant

l'Isthme du gosier et une excavation : excavation amygdalienne où se loge l'amygdale.

La luette est une espèce d'appendice conoïde. Elle peut présenter une longueur et une épaisseur variables. Quelquefois hypertrophiée elle arrive au contact de la base de la langue et elle provoque de la toux et les vomissements. Parfois elle est bifide.

Les piliers du voile du palais se divisent en piliers antérieurs et piliers postérieurs.

Les piliers antérieurs de la base de la luette ils se dirigent verticalement en bas et en dehors en présentant une cavité en dedans et en bas.

Ils sont situés au devant de l'amygdale et se portent en dedans du côté de la base de la langue, au niveau du V lingual et contiennent dans leur épaisseur le muscle glosso-staphylin ou palato-glosse. Ils concourent à former l'Isthme du gosier.

L'Isthme du gosier n'est autre chose que l'orifice postérieur de la cavité buccale. C'est un espace retréci qui a certains moments disparaît et sépare la bouche du pharynx — ainsi après le passage du bol alimentaire. L'occlusion passagère est formée en bas, par la base de la langue, sur les côtés par les piliers du voile du palais dont les bords internes peuvent arriver au contact et qui convergent en haut vers la luette et l'abaissent.

Donc l'Isthme du gosier est dilatable ou rétrécible physiologiquement (déglutition, phonation, langage modulé ou pathologiquement). Sur un sujet qui se prête à l'examen vous pourrez voir se produire ces mouvements.

Les piliers postérieurs descendent en arrière de l'amygdale et se portent sur les parois latérales du pharynx. Ils contiennent dans leur épaisseur le muscle pharyngo-staphylin. Ces piliers sont situés dans la cavité du pharynx. Les deux piliers limitent un orifice analogue à l'Isthme du gosier et qui en s'occlusant sépare la cavité des fosses nasales des cavités du pharynx.

Entre les deux saillies que forment les piliers antérieurs et les piliers postérieurs est un intervalle logeant l'amygdale et de ce fait, nommé :

Excavation amygdalienne.

Elle apparaît sur une coupe antero-postérieure de la tête comme une espèce de ventricule étroit et peu profond en haut, très large et très profond en bas.

Le sommet de l'excavation répond à la rencontre des deux piliers ;

La base d'avant en arrière à l'épiglotte, au larynx et aux parois latérales du pharynx ;

Le fond, à l'angle de la mâchoire inférieure et a la partie latérale de la région sus-hyoïdienne où elle n'est séparée de la peau que par une couche peu épaisse de parties molles.

L'organe principal que renferme cette fosse est l'amydale.

DESCRIPTION DE L'AMYGDALE

Définition.

Nommés ainsi de αμυγδαλη amande ou tonsille, en raison de leur forme, les amygdales droite et gauche font partie du groupe des organes lymphoïdes. Ce sont des glandes vasculaires sanguines.

Situation.

Elles sont dans la cavité pharyngienne — elles ne font pas partie de la bouche à proprement parler et je ne les décris que parce qu'il est impossible d'examiner le fond d'une cavité buccale sans les apercevoir, qu'elles sont en outre le siège de nombreux accidents pathologiques — elles occupent de chaque côté l'espace compris entre les piliers antérieurs et le pilier postérieur du voile du palais.

Direction.

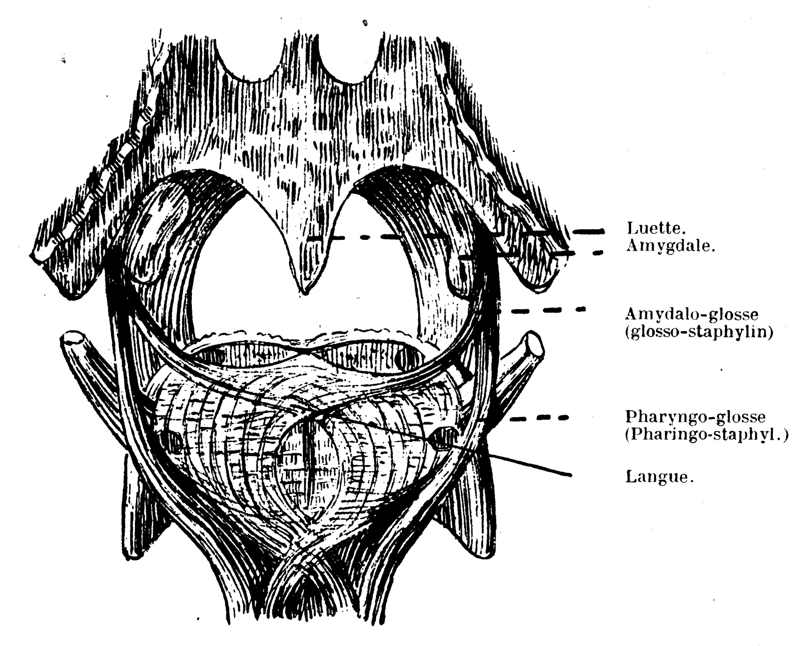
Elle est oblique de haut en bas et d'avant en arrière, comme le pilier postérieur du voile du palais dont elle suit la direction.

Forme générale, une amande.

Volume très variable. Chez certains elle paraît à peine entre les deux piliers ; chez d'autres, elles prennent un tel volume qu'elles arrivent à se rencontrer. A ce sujet, permettez-moi quelques considérations.

Cette hyperthrophie est plus fréquente chez les jeunes sujets,

Fig. 52.



Isthme du gosier. — Amygdales.

Alors la voix est profondément altérée, la respiration ne peut se faire que par les narines, les malades dorment la bouche ouverte et font entendre un ronflement considérable. Aussi les muqueuses buccale et pharyngienne se dessèchent et s'enflamment, d'où la production d'un catarrhe naso-pharyngien qui peut se prolonger à la trompe d'Eustache et détermine la surdité.

La respiration se fait mal, il en résulte parfois un arrêt de développement du thorax qui retentit ainsi que l'a fait remarquer Chassaignac sur tout le reste de l'organisme.

En outre, les sujets atteints d'hypertrophie des amydales sont exposés à des angines à répétition, à des abcès. Il ne faut donc pas hésiter à pratiquer l'amygdalotomie toutes les fois que ces glandes sont développées outre mesure.

L'extrémité inférieure de l'amydale est cachée par la base de la langue, c'est pour cela qu'il faut abaisser la langue avec le bord de l'amygdalotome, incliner l'anneau en bas et en arrière pour y engager la glande, pour la charger en quelque sorte en passant au-dessous

d'elle et presser ensuite latéralement sur les piliers. Si la glande n'est pas très volumineuse, le Chirurgien profite du dégagement qui se produit toujours, par suite de l'effort de vomissement provoqué par la présence de l'instrument dans la gorge, il pousse alors la brochette et attire à lui la lame (Tillaux).

(à suivre) Dr ROLLAND.

PROGRAMME DES ÉLÈVES A L'ÉCOLE DENTAIRE DE BORDEAUX

Pour l'année 1900-1901

Conditions d'entrée des Élèves, à l'École dentaire de Bordeaux

1. Tous les élèves doivent adresser à l'Ecole.

Leur extrait de naissance constatant qu'ils sont âgés de 16 ans au moins.

Leur casier judiciaire.

Leurs titres universitaires exigés par la loi (page 2. art. 2).

L'engagement d'observer les règlements de l'Ecole et de verser à sa caisse les droits fixés par le règlement.

Les Mineurs doivent adresser leur demande et l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.

Les Majeurs doivent adresser leur demande contresignée d'un répondant responsable à leur défaut.

Les Dames mineures et non mariées doivent adresser leur demande et l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.

Mariées et non séparées de corps l'autorisation de leur mari et leur acte de mariage.

En cas de séparation de corps l'extrait de jugement passé en forme de chose jugée.

En cas de dissolution de divorce l'acte de décès du mari, et l'acte constituant le divorce.

(Ces pièces sont aussi réclamées pour l'examen d'Etat).

2. Après examen et décision du Conseil d'administration l'Ecole admet:

a. *Les Etudiants* qui postulent le diplôme d'Etat munis du diplôme de bachelier, soit du Certificat d'études prévu par le décret du 30 juillet 1886 modifié par le décret du 15 juillet 1893, soit le Certificat d'études primaires supérieures.

b. *Les Etudiants* d'une autre Ecole dentaire jouissant des mêmes droits munis de leurs inscriptions et de leurs examens de fin d'année. Ils peuvent entrer en deuxième ou troisième année, à la condition d'avoir subi l'épreuve probatoire devant l'École qu'ils quittent. S'ils ont été refusés,

ils subiront un examen d'entrée à l'Ecole. Aucun jury ne sera constitué pour un élève qui ne se serait pas présenté devant l'École qu'il quitte.

c. *Les Etudiants* en médecine après transformation de leurs inscriptions; ils doivent cependant prendre à l'école quatre inscriptions.

d. *Les Etudiants* en médecine munis de leurs douze inscriptions et désirant faire à l'Ecole et à la Clinique le stage d'un an exigé légalement pour l'examen de Chirurgien-dentiste.

e. *Les Praticiens* patentés avant la loi de 1892 et voulant préparer le diplôme d'Etat.

f. *Les étrangers* ou ceux qui ne désirent pratiquer qu'à l'étranger. Ceux-ci doivent subir un examen d'entrée à l'école.

Toute cette série d'élèves inscrit pour un an.

Les diplômés français ou étrangers et les Docteurs en médecine et les Etudiants en médecine pourvus de leur seize inscriptions peuvent se faire inscrire pour l'année aux conditions ordinaires ou pour un trimestre scolaire c'est-à-dire le temps écoulé entre deux inscriptions ordinaires aux conditions spéciales indiquées plus loin.

L'ensemble de ces pièces reste à l'Ecole, et on ne remet à l'Etudiant que les pièces qui lui sont nécessaires pour se faire inscrire pour les examens devant les Facultés.

Droits-Versements

3. Les droits se répartissent sur les trois ans d'études.

Ils sont de 1200 francs. Ils s'appliquent aux frais d'examens, d'inscriptions et de dépenses matérielles de l'Ecole.

4. Le prix de l'année scolaire est de 400 francs dus dès l'entrée de l'Elève et payables d'avance en totalité, ou à la présentation de quatre valeurs acceptées de l'Etudiant ou de ses parents ou tuteurs.

Les versements se feront aux dates suivantes :

1er avant la rentrée du 15 Novembre.
2me — du 5 au 20 Janvier.
3me — du 15 au 31 Mars.
4me — du 1er au 15 Juin.

Il est très important de faire bien régulièrement les versements, car dans le cas ou le versement n'est point fait à sa date, l'inscription n'est pas donnée.

Exceptionnellement, les diplômés français ou étrangers, les docteurs en médecine, les étudiants en médecine régulièrement pourvus de leur seize inscriptions près la Faculté pourront se faire admettre pour le trimestre scolaire.

Dans ce cas spécial le prix du trimestre de scolarité sera de 180 francs payables d'avance.

Si un ancien élève de l'Ecole est obligé ou désire faire une ou plusieurs années supplémentaires, il est astreint au même réglement que les autres Elèves, mais il ne paye que moitié prix. Aucune inscription ne lui est délivrée.

6. Les Elèves qui désirent entrer à l'école pendant la période des va-

cances doivent payer d'avance, chaque mois, un droit de cinquante francs qui sera porté en déduction sur les versements de l'année, si les Elèves se font régulièrement inscrire et entrent en scolarité.

7. Ces droits ouvrent aux élèves les cours, les consultations, les travaux pratiques faits sous la direction des professeurs ; en un mot, l'Elève entre en scolarité.

8. Tout élève déposera enfin, en entrant dans l'Ecole, une somme de vingt francs de garantie contre la destruction ou la perte du matériel.

Tous les élèves sont collectivement responsables.

Un inventaire sera dressé au commencement de l'année par les délégués de l'Ecole et les délégués des étudiants, et signé collectivement par eux. A la fin de l'année, un nouvel inventaire est fait. Les dégradatious sont appréciées d'un commun accord et la dépréciation en est proportionnellement répartie entre tous les élèves ; s'il y a du surplus, il leur est rendu, s'il y a insuffisance, la différence est dûe par eux.

Scolarité, Inscriptions, Travaux pratiques

9. La scolarité de l'élève dure trois ans.

L'année scolaire va du 15 Novembre au 10 juillet.

Des jours de vacance sont fixés pour les fêtes reconnues.

10. Le nombre des inscriptions à prendre est de douze ; ce nombre est exigé par les facultés pour les Candidats au diplôme de Chirurgien-dentiste *(décret du 25 juillet 1893.)* Transitoirement, les Chirurgiens-dentistes patentés avant 1892 entrent directement en troisième année.

On prend quatre inscriptions par an ; les inscriptions se délivrent à l'époque du versement des droits et sur la présentation du reçu du Trésorier.

11. L'Ecole ne délivre la 4me, la 8me et la 12me inscription qu'après des examens subis avec succès à l'Ecole après les 3me, 7me et 11me inscriptions.

12. L'Ecole donne des inscriptions spéciales aux élèves ne désirant pratiquer qu'à l'Etranger. Ces inscriptions ne sont pas valables devant les Facultés. Leur remise est soumise au même réglement général et donne aux Elèves le même droit au diplôme de l'Ecole dentaire.

13. Chaque élève aura un carnet de scolarité. Les Elèves sont sériés et assistent une fois par semaine à la consultation faite au fauteuil. Ils pratiquent les opérations sous la direction et la surveillance des professeurs consultants, du Chef de Clinique ou des Démonstrateurs.

Les autres jours ils exécutent des travaux de dentisterie.

DENTISTERIE

14 **Les élèves de première année**

Auront à exécuter :

1° Soixante extractions pour lesquelles des notes seront données.

On tachera autant que possible de faire extraire toute la série des dents temporaires et des dents permanentes. Chaque professeur jugera sur dix extractions et donnera une note par extraction. Les notes vont de 0 à 20.

La note moyenne des extractions doit être de 10 pour les travaux pratiques au fauteuil.

2. dentisterie : En outre comme soins, ils devront faire :

15 nettoyagesde bouche ;
40 obturations au ciment:
40 obturations à l'amalgame.

Ils devront faire agréer le patient du professeur avant de commencer les soins, montrer la cavité encore avant de l'obturer et présenter l'obturation au professeur qui notera de 0 à 20, comme plus haut.
La moyenne de chaque série d'opération doit être de dix.

---

15 **Les élèves de deuxième année.**

Extractions.			40
Dentisterie :	Nettoyages		6
	Ciments		35
	Amalgames		35
	Aurifications	Or adhésif	15
		Or mou	4

16 **Troisième année**

Extractions			20
Dentisterie :	Ciments		30
	Amalgames		30
	Aurifications	Or adhésif	24
		Or mou	10

17. Toute l'année scolaire les élèves sont tenus de travailler à la clinique, tous les jours, sauf les dimanches et jours de fêtes, de 8 heures du matin à 11 h. 1/2.
La dentisterie commence à 8 heures et finit à midi.
MM. les Etudiants signent sur la feuille de présence, et neuf absences non motivées dans le trimestre entraînent la suppression d'une inscription.
18. MM. les Etudiants reçoivent leurs malades du professeur de service au fauteuil de consultation. et tout malade entrant à l'Ecole est inscrit sur le registre de la Clinique et sur la carte d'inscription qui lui est remise et où l'élève traitant inscrit ses rendez-vous.
19. Les Elèves doivent soigner cinq malades par matinée, à moins qu'ils n'aient un travail important à faire, ce que constatera le professeur. Ils ne doivent pas aller les chercher à la salle d'attente.
20. Tout élève qui se sera fait payer un travail ou un produit ou qui aura détourné un malade de l'Ecole sera passible de l'exclusion.

PROTHÈSE

21 La prothèse s'exécute sous la direction du professeur de prothèse pratique.
Les travaux pratiques de prothèse sont obligatoires, de 2 h. à 6 h.

MM. les Etudiants doivent être présents au laboratoire, où ils signeront à la feuille de présence.

Des dispenses pourront être accordées par le Conseil d'administration.

Neuf absences illégitimes entraînent la suppréssion de l'inscription.

Messieurs les Etudiants emploieront leur présence au laboratoire à s'instruire dans l'art de la prothèse pour être capables d'exécuter les travaux obligatoires que l'Ecole leur impose.

22. Les travaux obligatoires seront limités, autant que possible, à deux pièces placées dans la bouche, métal et caoutchouc, et à un appareil de redressement.

23. Il sera loisible aux élèves qui voudront obtenir une note plus élevée en vue de la médaille, de faire les appareils supplémentaires disponibles après avoir averti le professeur et s'être entendu avec lui sur les pièces à faire et les moyens à employer.

24. La présence à la prothèse devient facultative pour les élèves ayant accompli leurs travaux réglementaires d'une façon convenable.

25. Les patients dont les pièces sont à faire sont donnés au fauteuil de consultation aux élèves suivant leur numéro d'ordre. Si un élève perd le malade dont il doit faire une pièce, il prend rang à la fin de la liste, et est tenu à la présence aux travaux pratiques, jusqu'au moment où il a fait ses épreuves réglementaires.

Les élèves sont classés d'après leur rang de titres (démonstrateurs), suivant leurs années, suivant leur numéro d'inscription.

26. L'élève doit fournir tous les matériaux d'études. L'Ecole ne fournit que le gaz, le plâtre, le vulcanisateur ; en général tous les gros instruments. — Mais pour les pièces d'examens un bon sera délivré à l'élève pour qu'il se procure aux frais de l'Ecole les matériaux nécessaires.

COURS THÉORIQUES

27. Une leçon théorique est faite tous les soirs. Messieurs les Etudiants sont tenus d'y assister. Le professeur pourra faire le contrôle des présences. Les absences sont soumises à la même réglementation. Toutes les cinq leçons, le professeur procèdera à des interrogations sur ses cours précédents et donnera des notes.

Examens et Diplômes

28. Il n'existe pas d'examens d'entrée pour les élèves munis de leurs titres universitaires ; il n'en existe que pour les étrangers. Cet examen se passe sur le programme du Certificat d'étude primaires supérieures.

29. Les élèves ne sont admis aux examens théoriques que lorsqu'ils ont exécuté tous les travaux pratiques et obtenu la moyenne des notes. Le nom des admissibles sera affiché par les soins du Conseil d'administration, huit jours avant les examens.

30. Les examens théoriques de 1re et 2me année se passent sur les matières enseignées dans le cours de l'année. En cas d'insuccès, l'élève devra se présenter trois mois après et ne perdra pas le bénéfice de ses travaux pratiques. S'il est encore ajourné, il devra recommencer 'année, perdra le bénéfice des travaux pratiques et devra, pour son lannée, une somme de *deux cent francs* à l'Ecole.

Trois professeurs font subir ces examens.

Les frais du troisième examen, après lequel remise est faite à l'impétrant du diplôme de l'Ecole, sont de cinquante francs à verser à l'époque fixée par le Trésorier. — En cas d'insuccès, le versement est perdu.

Remise des frais est faite aux démonstrateurs. Le troisième examen comprend l'ensemble du programme. Quatre professeurs feront passer cet examen

Après la réception se fera la délivrance de la 12e inscription.

En cas d'insuccès, le candidat est ajourné de trois mois en trois mois, sans perte de travaux pratiques et sans nouveaux frais pour la période des vacances, et si son échec ne provient que des travaux théoriques.

Dans le cas ou l'ajournement viendrait des travaux pratiques et après la période des vacances, l'élève devrait faire ses travaux et aurait à payer un droit de cinquante francs trimestriel.

31. Les Elèves sont tenus de se présenter aux époques réglementaires où se passent les examens de fin d'année. Toute candidature en dehors de cette période est accompagnée d'un versement de cinquante francs entre les mains du Trésorier.

Mesures disciplinaires

32. Les Élèves peuvent par mesure disciplinaire être appelés devant la Commision scolaire, frappés de remontrances, privés d'une ou plusieurs inscriptions, exclus temporairement; ils peuvent même être remerciés de l'Ecole.

Trousseau de l'Élève

33. L'Ecole fournit tous les gros appareils : fauteuils, chaudières à vulcaniser, tours d'atelier, etc., etc., et tous les pansements nécessaires aux soins qui seront donnés aux malades.

Les Elèves doivent se munir de tous les instrument particuliers qui constituent la trousse de denstiterie et la trousse de prothèse.

(Ce réglement annule tous les autres).

CHRONIQUE LOCALE

Examens-Concours

EXAMENS : le 22 Octobre.

CONCOURS : Démonstrateurs : 12 Novembre — 5 places.
Chefs de Clinique : 26 Novembre — 2 places.

Bordeaux. — Imprimerie des 4 Frères, rue Mondenard, 82.

AVIS IMPORTANT

Nous avons l'honneur d'informer nos Lecteurs que toutes les communications et tous les renseignements concernant les ARCHIVES NATIONALES DE STOMATOLOGIE ET D'ART DENTAIRE, devront être adressés chez M. LUCIEN CLERC, Secrétaire de la Rédaction, 115, Cours d'Alsace-Lorraine.

TRIBUNE PROFESSIONNELLE GRATUITE

Ouverte à MM. les Chirurgiens-Dentistes

Pour cause de santé, petit cabinet à céder, à 50 kil. de Bordeaux, avec matériel. Affaire : 5 à 6.000 fr. Prix : 3000 fr. comptant. S'adresser à M. Charbonneau, 69, rue de la Devise.

Un bon cabinet sis Cours Saint-Jean, 60, et faisant 12.000 fr. par an. est mis en vente pour cause de décès. S'adresser 60, cours Saint-Jean, Bordeaux.

Jeune Chirurgien-dentiste diplômé, ancien démonstrateur et chef de clinique à l'Ecole dentaire de Bordeaux, demanderait une place d'opérateur ou de gérant. S'adresser à M. Cayrol, 28, rue Labirat, Bordeaux.

Mécanicien-dentiste, connaissant très bien la prothèse, demanderait place de mécanicien, soit à Bordeaux ou aux environs. S'adresser au Bureau du Journal.

A vendre pour se retirer un cabinet dentaire situé dans une grande ville du midi, de plus de 400,000 habitants et dans une des plus belles rues du centre, cabinet existant depuis près de 30 ans. Bonne clientèle attitrée payant bien, sans compter le casuel. — 17,000 francs d'affaires. — Prix comptant : 15,000 francs ou 17,000 francs comme suit : 10,000 au comptant et 7,000 payables en 2 mois. — S'adresser à M. Gabriel Koch, Chirurgien-dentiste, rue de Rome, 96, (Marseille).

Bonne et ancienne Pharmacie. bien située, dans chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cognac, à vendre, bonnes conditions. S'adresser bureau du journal.

On demande pour tenir une succursale en province, un opérateur mécanicien patenté. Cabinet à acquérir dans un an ou deux, sans argent. S'adresser à **M. Périé,** 51, boulevard Montparnasse, Paris.

On demande un gérant diplômé d'Etat pour bon cabinet d'un chef-lieu. Pour les conditions, s'adresser à M. Denoyer, 2, rue Guillaume-Brochon, Bordeaux.